

Fleurs, petits cœurs, bougies... et condamnation pour apologie du terrorisme !

écrit par Maxime | 27 décembre 2018



Que s'est-il passé aux Sables-d'Olonne le 11 janvier 2015 ? Un « bien pensant » aurait-il commis malgré lui l'apologie du terrorisme ? Ou bien s'agissait-il d'un cynique venu cracher sa haine sous une forme douceuse ?

On ignore tout du profil de Thierry X., qui vient de perdre son procès devant la Cour de cassation le 11 décembre 2018.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000037850946&fastReqId=138726057&fastPos=1>

Condamné définitivement à un mois d'emprisonnement avec sursis et 500 euros d'amende, après une procédure passablement compliquée (c'est la deuxième fois que la Cour de cassation connaît de son cas) ; un labyrinthe judiciaire qui pourrait peut-être s'expliquer par le caractère tout à fait surprenant de cette affaire !

« Lors d'un rassemblement organisé sur la voie publique en hommage aux victimes des actions terroristes commises à Paris

et dans sa banlieue entre le 7 et le 9 janvier 2015, Thierry X avait exhibé une pancarte portant sur un côté l'inscription « je suis humain – je suis Charlie », et, sur l'autre, les mentions « je suis la vie », la représentation d'un coeur et « je suis Kouachi ».

Voilà que les petits cœurs, les désirs de ne pas stigmatiser, de trouver des excuses, de lutter contre la peine de mort, finissent par entrer dans le giron de l'apologie du terrorisme.

Du gauchisme béat à la prison pour apologie du terrorisme (laquelle n'est guère éloignée de l'intelligence avec l'ennemi, donc la « collaboration » avec ce dernier, qui, elle, reste impunie actuellement, sauf précisément dans ce cas d'apologie), il n'y a qu'un pas !

Cette décision est remarquable, puisque si Thierry X a été condamné, c'est qu'il paraissait « sain d'esprit » au moment de l'acte.

Il est retenu que les mentions de la pancarte tenue par ses soins lors de la manifestation « établissent une inégale considération entre les victimes de ces attentats et leurs auteurs en faveur de ces derniers » et « ne contiennent aucun appel en faveur d'un échange entre opinions opposées ainsi que l'a prétendu le prévenu ».

Ce ne pouvait « être qu'une assimilation, par glorification et héroïsation, aux auteurs des actes terroristes, et par extension un soutien à ces actes terroristes, proclamé dans un contexte marqué par un crime terroriste coordonné et revendiqué ».

Alors, Thierry X est-il un cynique soutien du terrorisme islamique, ou bien un de ces innombrables idiots abreuvés de gauchisme intellectuel, décérébrés tellement habitués à trouver des excuses aux pires ordures qu'ils finissent par les préférer à leurs victimes ?

Hélas, ils sont des milliers voire des millions de « Thierry X », badintérisés et taubiratisés, opposés à la peine de mort pour les djihadistes, à leur emprisonnement préventif, à leur déchéance de nationalité, à leur expulsion vers leur pays d'origine avec interdiction du territoire...

Habités à des raisonnements fallacieux (excuses sociales, relativisme en tous genres), ils n'ont plus de repères intellectuels et finissent par voter Mélenchon, Hamon, Macron ou Fillon, et même à faire l'apologie du terrorisme à force de faire brûler des bougies, de dessiner des petits cœurs et chanter « Imagine » en se refusant à diaboliser les tueurs.

Des millions à ne guère se tracasser en revanche des poursuites dirigées contre Marine le Pen ou des militants de l'autre bord, voire à s'en réjouir.

Confusion des repères, inversion des valeurs, monde à l'envers, diabolisation des patriotes et mansuétude pour ceux qui crachent sur la France... Thierry X fait-il partie de ces gens qui contribuent à l'insécurité ambiante et à la médiocrité du débat politique en confortant une police de la pensée liberticide et une hégémonie de la bien-pensance criminelle car complice ?

Alors que Thierry X soit cynique ou inconscient, c'est bien fait pour sa pomme car le résultat désastreux pour le bien commun à l'issue des scrutins électoraux est le même !